

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Sorbate de potassium

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Sorbate de potassium

Numéro du produit 21653

Synonymes; marques

commerciales

E202 GRAN NT, POT SORBATE E202, POT SORBATE EP, POT SORBATE E202 GRAN CLE, POT SORBATE E202 JBN, NUTRINOVA POTASSIUM SORBATE, POT SORBATE PDR NT, POT SORBATE GRAN NAA JBN, NUTRINOVA POTASSIUM SORBATE BFX GRANULES, NUTRINOVA POTASSIUM SORBATE NXT GRANULES, POT SORBATE GRAN NT

2.4 HEXADIENOIC ACID, POTASSIUM SALT, POTASSIUM SORBATE, POT SORBATE

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119950315-41-XXXX

Numéro CAS 24634-61-5

Numéro index UE 019-003-00-3

Numéro CE 246-376-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Additif de nourriture / alimentation Produits de beauté Intermédiaire pour l'industrie chimique

Personal Care Applications industrielles diverses Pour de plus amples informations, voir les

Scénarios d'exposition en annexe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar

Immeuble Cityscope 3 rue Franklin

93108 Montreuil Cedex

France

+33 (0)1 85 57 46 00 sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

national

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 21653

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Sorbate de potassium

Dangers pour la santé

Eye Irrit. 2 - H319

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 246-376-1

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mentions de mise en garde P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit Sorbate de potassium

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119950315-41-XXXX

 Numéro index UE
 019-003-00-3

 Numéro CAS
 24634-61-5

 Numéro CE
 246-376-1

Commentaires sur la

composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une

gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une

gêne persiste.

Contact cutané Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Après contact avec la peau,

enlever immédiatement tout vêtement souille ou éclaboussé et se laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec

beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux. Irritation des yeux et des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la

poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres

gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Evacuer la zone. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Prévoir une ventilation suffisante.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Evacuer la zone. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter le contact avec la peur, les yeux et les vêtements. Eviter la formation et la dispersion de poussières. Eviter l'inhalation de poussières. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Eviter la formation et la dispersion de poussières. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Eviter le contact avec la peur, les yeux et les vêtements. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de poussières. Éviter de respirer les poussières.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 17.63 mg/m³
Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 2 mg/kg
Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20 mg/kg
Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 52.17 mg/m³

Travailleurs - Orale; Long terme Effets locaux: 0.17 mg/cm²

Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 26.08 mg/m³

PNEC - eau douce; 1 mg/l

eau de mer; 0.1 mg/l rejet intermittent; 4.8 mg/l

- Sédiments (eau douce); 3.6 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.36 mg/kg

- Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l

- Sol; 1.67 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection







Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Eliminer toute source d'inflammation.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques

indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et

le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants,

qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc nitrile. l'épaisseur du gant 1.5mm Caoutchouc butyle. l'épaisseur du gant 0.3mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme

européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et

du corps

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Porter un tablier ou un vêtement de

protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant

de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient

contaminé.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques

indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m3. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Poudre pulvérulente. Granules. Solide cristallin. Solide

Couleur Blanc.

Odeur Sans odeur.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

pH pH (solution diluée): 7 @ 5%

Point de fusion 250°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible.

Point d'éclair 178°C

Taux d'évaporation Pas d'information disponible.

Facteur d'évaporation Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

Limites Pas d'information disponible.

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Autre inflammabilité Pas d'information disponible.

Pression de vapeur 0 - 1.0 hPa @ x 10-7°C OECD 104

Densité de vapeur Pas d'information disponible.

Densité relative 1.36 @ 20°C OECD 109

Sorbate de potassium

Densité apparente Pas d'information disponible.

Solubilité(s) Soluble dans l'eau.

log Pow: -1.72 OECD 117 Coefficient de partage

Température d'auto-

inflammabilité

178°C

Température de décomposition

>210°C

Viscosité Pas d'information disponible.

Propriétés explosives N'est pas considéré comme explosif.

flamme

Explosif sous l'influence d'une Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction Pas d'information disponible. Taille de particules Pas d'information disponible.

Poids moleculaire 150.22

Volatilité Pas d'information disponible.

Concentration de saturation Pas d'information disponible. Température critique Pas d'information disponible.

Composé organique volatile Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale. Décomposera à des températures dépassant 210°C.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

dangereux

Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Eviter les manipulations qui

engendrent la formation de poussières.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres

gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sorbate de potassium

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 10500 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL50 2

2 000.0

mg/kg)

Espèces Rat

Indications (DL50 cutanée) OECD 402

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ 5,15

poussières/brouillards mg/l)

Indications (CL₅₀ inhalation) OECD 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux. Lapin OECD 405

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Cobaye

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Tes

Test de Ames: Négatif. Ne contient pas de substance mutagène avérée.

vitro

Essais de génotoxicité - in

Non disponible.

vivo

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Pas d'information disponible.

fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Légèrement irritant.

Contact oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sorbate de potassium

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins,

des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur

l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: > 1000 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés

CE₅₀, 48 heures: 982 mg/l, Daphnia magna

aquatiques

OECD 202

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅₀, 48 heures: 480 mg/l, Algues

Toxicité aiguë - CE₅₀, 3 heures: > 100 mg/l, Boues activées

microorganismes OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage log Pow: -1.72 OECD 117

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Tension de surface 72.6 mN/m @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des

matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac

Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés. DSI

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution

par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë dans la classification

Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et

Information du fournisseur.

sources de données

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

Date de révision 23/08/2019

Numéro de version 6.000

Remplace la date 21/06/2019

Numéro de FDS 21653

Statut de la FDS Approuvé.

intégralité

Mentions de danger dans leur H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Signature Jacq Pattinson



Scénario d'exposition Formulation

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119950315-41-XXXX

 Numéro CAS
 24634-61-5

 Numéro CE
 246-376-1

Fournisseur Univar

Immeuble Cityscope 3 rue Franklin

93108 Montreuil Cedex

France

+33 (0)1 85 57 46 00 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Formulation

Secteur principal SU3 Utilisations industrielles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnemen [ERC]

ERC2 Formulation dans un mélange

Salarié

Catégories de processus PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition

improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec

expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans

des installations non spécialisées

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans

des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de

remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Formulation

Propriétés du produit

Informations sur la concentration

Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 3.5 tonnes tonnage annuel du site (tonnes/année): 700

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour

Mesures de management du risque

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais:

Station d'épuration STP municipale

STP)

Information sur la station d'épuration des eaux usées

taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration

domestique: 87.3%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à

l'élimination

(anglais: STP)

éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration

Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les

portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un

aérateur actif.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection

techniques

prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation Efficacité minimum de la ventilation locale [%]:

80

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de

travail.

Mesures de management du risque

Formulation

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale eau douce: Exposition 0.444 mg/l, PNEC 0.48 mg/l, RCR 0.926

sédiment d'eau douce: Exposition 1.601 mg/kg, PNEC 1.73 mg/kg, RCR 0.925

eau de mer: Exposition 0.044 mg/l, PNEC 0.048 mg/l, RCR 0.926 sédiment marin: Exposition 0.16 mg/kg, PNEC 0.173 mg/kg, RCR 0.925

STP: Exposition 4.43 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR 0.443

terre: Exposition 0.006 mg/kg, PNEC 1.67 mg/kg, RCR <0.01

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf

indication contraire.

Formulation

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR <0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.034 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR <0.01

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.034

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.017

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.172

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 14 mg/kg/jour, DNEL 17.63 mg/kg/jour, RCR 0.794

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.172

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 5.486 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.137

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 3.43 mg/kg/jour, DNEL 40

Formulation

mg/kg/jour, RCR 0.086

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

 $Salari\acute{e} - par inhalation, \grave{a} long terme - syst\acute{e}mique : exposition 5 \ mg/m^3, \ DNEL \ 17.63 \ mg/m^3, \ description 17.63 \ mg/m^3, \ description$

RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg/jour, DNEL 40

mg/kg/jour, RCR < 0.01



Scénario d'exposition Formulation of cosmetic products

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119950315-41-XXXX

 Numéro CAS
 24634-61-5

 Numéro CE
 246-376-1

Fournisseur Univar

Immeuble Cityscope 3 rue Franklin

93108 Montreuil Cedex

France

+33 (0)1 85 57 46 00 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Formulation of cosmetic products

Secteur principal SU3 Utilisations industrielles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnemen [ERC]

ERC2 Formulation dans un mélange

Salarié

Catégories de processus PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition

improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec

expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans

des installations non spécialisées

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans

des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de

remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Formulation of cosmetic products

Informations sur la

concentration

Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 3.5 tonnes tonnage annuel du site (tonnes/année): 600

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour

Mesures de management du risque

Type de station d'épuration

des eaux usées (anglais:

STP)

Station d'épuration STP municipale

Information sur la station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration

domestique: 87.3%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à

l'élimination

éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration

Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les

portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un

aérateur actif.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection

prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

techniques

PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation Efficacité

minimum de la ventilation locale [%]: 80

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de

travail.

Mesures de management du risque

Formulation of cosmetic products

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans

des installations spécialisées

port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale

(exprimée en %) de: 90

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale eau douce: Exposition 0.444 mg/l, PNEC 0.48 mg/l, RCR 0.926

sédiment d'eau douce: Exposition 1.601 mg/kg, PNEC 1.73 mg/kg, RCR 0.925

eau de mer: Exposition 0.044 mg/l, PNEC 0.048 mg/l, RCR 0.926 sédiment marin: Exposition 0.16 mg/kg, PNEC 0.173 mg/kg, RCR 0.925

STP: Exposition 4.43 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR 0.443 terre: Exposition 0.006 mg/kg, PNEC 1.67 mg/kg, RCR <0.01

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf

indication contraire.

Formulation of cosmetic products

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR <0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.034 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR <0.01

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.034

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.017

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 14 mg/kg/jour, DNEL 17.63 mg/kg/jour, RCR 0.794

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.172

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 3.43 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.086

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR <0.01



Scénario d'exposition Industrial use as a processing aid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119950315-41-XXXX

 Numéro CAS
 24634-61-5

 Numéro CE
 246-376-1

Fournisseur Univar

Immeuble Cityscope 3 rue Franklin

93108 Montreuil Cedex

France

+33 (0)1 85 57 46 00 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Industrial use as a processing aid

Secteur principal SU3 Utilisations industrielles

Secteur d'utilisation SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnemen [ERC]

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion

dans ou à la surface de l'article) ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion

dans ou à la surface de l'article)

Salarié

Industrial use as a processing aid

Catégories de processus

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans

des installations non spécialisées

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans

des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de

remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration

Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

quantités utilisées

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion

dans ou à la surface de l'article)
Quantité quotidienne par site: 1 tonnes
tonnage annuel du site (tonnes/année): 60
ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
Quantité quotidienne par site: 3 tonnes
tonnage annuel du site (tonnes/année): 60

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion

dans ou à la surface de l'article)

Quantité quotidienne par site: 3 tonnes
tonnage annuel du site (tonnes/année): 600

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour

Mesures de management du risque

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais:

Station d'épuration STP municipale

Information sur la station d'épuration des eaux usées

taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration

(anglais: STP) domestique : 87.3%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à

éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

l'élimination

STP)

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

Industrial use as a processing aid

Informations sur la concentration

Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les

portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un

aérateur actif.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection

prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

techniques

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans

des installations spécialisées Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 95

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de

travail.

Mesures de management du risque

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans

des installations non spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale

(exprimée en %) de: 90

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

Industrial use as a processing aid

exposition environnementale

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion

dans ou à la surface de l'article)

eau douce: Exposition 0.318 mg/l, PNEC 0.48 mg/l, RCR 0.662

sédiment d'eau douce: Exposition 1.145 mg/kg, PNEC 1.73 mg/kg, RCR 0.662

eau de mer: Exposition 0.032 mg/l, PNEC 0.048 mg/l, RCR 0.662

sédiment marin: Exposition 0.114 mg/kg, PNEC 0.173 mg/kg, RCR 0.662

STP: Exposition 3.165 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR 0.316 terre: Exposition 0.002 mg/kg, PNEC 1.67 mg/kg, RCR <0.01

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

eau douce: Exposition 0.381 mg/l, PNEC 0.48 mg/l, RCR 0.794

sédiment d'eau douce: Exposition 1.373 mg/kg, PNEC 1.73 mg/kg, RCR 0.794

eau de mer: Exposition 0.038 mg/l, PNEC 0.048 mg/l, RCR 0.794

sédiment marin: Exposition 0.137 mg/kg, PNEC 0.173 mg/kg, RCR 0.793

STP: Exposition 3.797 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR 0.38

terre: Exposition 0.002 mg/kg, PNEC 1.67 mg/kg, RCR < 0.01

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion

dans ou à la surface de l'article)

eau douce: Exposition 0.381 mg/l, PNEC 0.48 mg/l, RCR 0.794

sédiment d'eau douce: Exposition 1.373 mg/kg, PNEC 1.73 mg/kg, RCR 0.794

eau de mer: Exposition 0.038 mg/l, PNEC 0.048 mg/l, RCR 0.794

sédiment marin: Exposition 0.137 mg/kg, PNEC 0.173 mg/kg, RCR 0.793

STP: Exposition 3.797 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR 0.38

terre: Exposition 0.0008746 mg/kg, PNEC 1.67 mg/kg, RCR < 0.01

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire.

Industrial use as a processing aid

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR <0.01

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.034 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR <0.01

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.057

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 1.37 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.034

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.057

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.69 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.017

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 2.5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.142

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.172

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 2.5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.142

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1.25 mg/m^3 , DNEL 17.63 mg/m^3 , RCR 0.071

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 13.71 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.343

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 14 mg/kg/jour, DNEL 17.63 mg/kg/jour, RCR 0.794

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 6.86 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.172

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 1 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.057

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 5.486 mg/kg/jour, DNEL 40 mg/kg/jour, RCR 0.137

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 10 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³, RCR 0.567

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 3.43 mg/kg/jour, DNEL 40

Industrial use as a processing aid

mg/kg/jour, RCR 0.086

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³,

RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg/jour, DNEL 40

mg/kg/jour, RCR < 0.01



Scénario d'exposition Use as a laboratory reagent

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119950315-41-XXXX

 Numéro CAS
 24634-61-5

 Numéro CE
 246-376-1

Fournisseur Univar

Immeuble Cityscope 3 rue Franklin

93108 Montreuil Cedex

France

+33 (0)1 85 57 46 00 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Use as a laboratory reagent

Secteur principal SU3 Utilisations industrielles

SU22 Utilisations professionnelles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnemen [ERC]

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou

à la surface de l'article, en intérieur)

Salarié

Catégories de processus PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration

Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

quantités utilisées

à petite échelle

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Débit de l'eau réceptrice de surface: 18000 m³/jour

Mesures de management du risque

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais:

Station d'épuration STP municipale

STP)

Use as a laboratory reagent

Information sur la station d'épuration des eaux usées

taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration

(anglais: STP)

domestique: 87.3%

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à

l'élimination

éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration

Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur

Temperature activités à température ambiante (sauf indication contraire).

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les

portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un

aérateur actif.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection

Aucunes mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation

techniques constatées.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de

travail.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale eau douce: Exposition 0.002 mg/l, PNEC 0.48 mg/l, RCR <0.01

sédiment d'eau douce: Exposition 0.009 mg/kg, PNEC 1.73 mg/kg, RCR <0.01 eau de mer: Exposition 0.0002364 mg/l, PNEC 0.048 mg/l, RCR <0.01 sédiment marin: Exposition 0.0008514 mg/kg, PNEC 0.173 mg/kg, RCR <0.01

STP: Exposition 0.01 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR < 0.01

terre: Exposition 0.000711 mg/kg, PNEC 1.67 mg/kg, RCR < 0.01

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf

indication contraire.

Exposition Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition 5 mg/m³, DNEL 17.63 mg/m³,

RCR 0.284

Salarié - dermique, à long terme - systémique : exposition 0.34 mg/kg/jour, DNEL 40

mg/kg/jour, RCR < 0.01



Scénario d'exposition Consumer use of cosmetic products

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit POTASSIUM (E,E) HEXA2,4 DIENOATE

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119950315-41-XXXX

Numéro CAS 24634-61-5 Numéro CE 246-376-1

Fournisseur Univar

> Immeuble Cityscope 3 rue Franklin

93108 Montreuil Cedex

France

+33 (0)1 85 57 46 00 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Consumer use of cosmetic products

Catégories de produit

chimique [PC]:

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels

Secteur principal SU21 Utilisations par des consommateurs

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnemen [ERC]

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou

à la surface de l'article, en intérieur)

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

Informations sur la concentration

Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

quantités utilisées

à petite échelle

Mesures de management du risque

Bonnes practiques éliminer les déchets et les sacs/conteneurs selon le droit local.

Type de station d'épuration

des eaux usées (anglais:

STP)

Station d'épuration STP municipale

Information sur la station

d'épuration des eaux usées

(anglais: STP)

taux présumés stations d'épuration domestiques - eaux contaminées : 2000 m³/jour

Consumer use of cosmetic products

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

Utilisations par des consommateurs p. ex. en tant que support dans les produits cosmétiques/produits de soin corporel, parfums et produits parfumés. Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire pour l'environnement, les problèmes de santé étant couverts par d'autres lois.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale eau douce: Exposition 0.002 mg/l, PNEC 0.48 mg/l, RCR <0.01

sédiment d'eau douce: Exposition 0.007 mg/kg, PNEC 1.73 mg/kg, RCR <0.01 eau de mer: Exposition 0.0001981 mg/l, PNEC 0.048 mg/l, RCR <0.01 sédiment marin: Exposition 0.0007135 mg/kg, PNEC 0.173 mg/kg, RCR <0.01

STP: Exposition 0.007 mg/l, PNEC 10 mg/l, RCR < 0.01

terre: Exposition 0.0007109 mg/kg, PNEC 1.67 mg/kg, RCR < 0.01

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Conformément à l'article 14 (5b) du règlement n° 1907/2006 CE (REACh), une estimation de l'exposition ainsi que les scénarios d'exposition ne sont pas exigés en cas d'usage final dans des produits cosmétiques auxquels s'applique la directive 76/768/CEE.